

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 313

4 février 2016

SOMMAIRE

Alpina Real Estate II SOPARFI S.à r.l.	15011	F.15 Alliance Locations	14979
Arrows Industries S.à r.l.	14985	Fertitrust S.A.	14978
BBA Aviation LM Finance S.à r.l.	15015	Firts Business S.C.I.	15010
Eagle Energy Group S.A.	14980	Flacon Couture International S.à r.l.	14982
Eagle Energy Group S.A.	14980	Four Leaves S.à r.l.	14978
Eclaircie s.à.r.l.	14980	Frama G.m.b.H.	14983
Ecofimmio	14980	F & S Latitude Sàrl	14978
Electricité Drago S.à r.l.	14980	Garage Cardoni S.à r.l.	14983
ELM Development S.C.A.	14981	G Concept S.A.	14982
Energy Systems International S.à r.l.	14979	Gengenbach Properties S.à r.l.	14983
Entreprise S-D	14979	G & P Properties S.à r.l.	14983
Equiconsult S. à r.l.	14981	Groupe Medi Contract S.A.	14983
Ergan S.à r.l.	14982	HAUSMAN et Co S.à.r.l.	14984
ERG HOLDING S.A. Société de gestion de patrimoine familial	14981	Holzmechel S.à r.l.	14984
Etche Fly	14981	Hutyra Media Group S.A.	14984
EU I.P. Invest S.à r.l.	14979	Immagina S.A.	14984
Euro-Editions S.A.	14981	Induco Holdings S.à r.l.	14984
European Network Services S.A.	14982	NUMERICABLE FINANCE & Co. S.C.A. ..	15005
European Retail Income Venture II Feeder S.C.A.	14978	United Biscuits LuxCo S.C.A.	15002
European Retail Venture II S.A.	14979	Valpic	15007
Euro Trade Services SA	14982	Ventures International S.A.	15013
Everest Communication S.A.	14978	Vermillion Aviation Finance S.à r.l.	14997
		Vermillion Aviation Finance S.à r.l.	15000

Four Leaves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 126.586.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Four Leaves S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2015199333/13.

(150223582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Fertitrust S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 11.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/12/2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015199339/11.

(150224089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

European Retail Income Venture II Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.907.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Income Venture II Feeder S.C.A.

Référence de publication: 2015199314/10.

(150223949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Everest Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 274, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 51.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EVEREST COMMUNICATION S.A.

Référence de publication: 2015199315/10.

(150224192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

F & S Latitude Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7795 Bissen, 2, Z.A.C. Klengbousbiérg.
R.C.S. Luxembourg B 62.295.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015199319/10.

(150224097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

F.15 Alliance Locations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 123.318.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.15 Alliance Locations
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015199321/12.

(150224177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

EU I.P. Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 151.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rumelange, le 26 novembre 2015.

Pour ordre
SEFISCO S.A.

Référence de publication: 2015199308/12.

(150224030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Energy Systems International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.947.216,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 45.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Référence de publication: 2015199283/10.

(150224227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Entreprise S-D, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 7, rue Lankelz.
R.C.S. Luxembourg B 124.881.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015199284/10.

(150224162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

European Retail Venture II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.318.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Venture II S.A.

Référence de publication: 2015199288/10.

(150223950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Eagle Energy Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gatien LALOUX

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2015199289/11.

(150223227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Eagle Energy Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gillen LALOUX

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2015199290/11.

(150223280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Eclaircie s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 4-6, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.861.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ECLAIRCIE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015199291/12.

(150223417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Ecofimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 1, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 173.622.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILLEMET M.-D.

Administrateur

Référence de publication: 2015199292/11.

(150223294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Electricité Drago S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 33, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 28.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015199295/9.

(150224130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

ELM Development S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 164.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015199297/10.

(150224243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Equiconsult S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7680 Waldbillig, 2, rue de Christnach.
R.C.S. Luxembourg B 167.721.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015199304/10.

(150223797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

ERG HOLDING S.A. Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 81.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES
11, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2015199305/14.

(150223894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Etche Fly, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 132.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2015199307/11.

(150223445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Euro-Editions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 35.573.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015199312/9.

(150223511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Euro Trade Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 86.249.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015199311/10.

(150223480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

European Network Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 65.950.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015199313/10.

(150224220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Flacon Couture International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8035 Strassen, 8, Cité Pescher.
R.C.S. Luxembourg B 154.016.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015199330/10.

(150223701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Ergan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 153.057.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015199306/12.

(150223272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

G Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 190.964.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G Concept S.A.
Société anonyme
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015199359/12.

(150224043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Garage Cardoni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 214A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 88.773.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2015.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015199381/14.

(150223494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Frama G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 118.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015199351/10.

(150223370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

G & P Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1429 Luxembourg, 30, rue Tony Dutreux.
R.C.S. Luxembourg B 82.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Référence de publication: 2015199358/10.

(150223307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Gengenbach Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.974.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Référence de publication: 2015199361/10.

(150224222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Groupe Medi Contract S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 102.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROUPE MEDI CONTRACT S.A.

Référence de publication: 2015199394/10.

(150224272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

HAUSMAN et Co S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 91.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015199415/10.

(150223700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Holzmechel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 92.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015199418/10.

(150223699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Hutyra Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 148.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015199421/10.

(150224114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Immagina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 1, rue de la Toison d'or.

R.C.S. Luxembourg B 185.429.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015199429/14.

(150223500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Induco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.061.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015199430/10.

(150223581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Arrows Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.025,00.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 201.449.

Rectificatif du dépôt L150206721 fait le 16/11/2015

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of November.

Before the undersigned Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Valtegra GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under Luxembourg law, registered with the Luxembourg trade and companies registered under number B 200.432, with registered office at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and with a share capital of 12,525.00, in its capacity as general partner, and on behalf, of Valtegra Fund I S.C.Sp., a Luxembourg special limited partnership (société en commandite spéciale), registered with the Luxembourg trade and companies under number B 201105, with registered office at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated on 1 October 2015, not published in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) yet,

hereby represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given in London on 3 November 2015,

said proxy, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned party is referred to hereafter as the “Sole Shareholder”.

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1 There is hereby established by the current owner of the Shares (as defined hereafter) created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the “Law”) and by the present articles of association (the “Articles”).

1.2 The company exists under the name of “Arrows Industries S.à r.l.” (the “Company”).

1.3 The Company may have one shareholder (the “Sole Shareholder”) or more shareholders (the “Shareholders”) with a maximum of 40 (forty) Shareholders.

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles or within the same municipality by means of a resolution of the Board of Managers, in accordance with the legal requirements set by the Law.

2.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

3.2 The Company may further guarantee, grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

3.3 The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

3.4 The Company may carry out any activities which it considers useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted by (i) a majority of Shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at one hundred thousand twenty-five Euro (EUR 100,025.00), divided into ten (10) classes of Shares consisting of:

- (a) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class A shares (the “Class A Shares”);
- (b) nine hundred and seventy-two thousand five hundred (972,500) class B shares (the “Class B Shares”);
- (c) nine hundred and seventy-two thousand five hundred (972,500) class C shares (the “Class C Shares”);
- (d) nine hundred and seventy-two thousand five hundred (972,500) class D shares (the “Class D Shares”);
- (e) nine hundred and seventy-two thousand five hundred (972,500) class E shares (the “Class E Shares”);
- (f) nine hundred and seventy-two thousand five hundred (972,500) class F shares (the “Class F Shares”);
- (g) nine hundred and seventy-two thousand five hundred (972,500) class G shares (the “Class G Shares”);
- (h) nine hundred and seventy-two thousand five hundred (972,500) class H shares (the “Class H Shares”);
- (i) nine hundred and seventy-two thousand five hundred (972,500) class I shares (the “Class I Shares”); and
- (j) nine hundred and seventy-two thousand five hundred (972,500) class J shares (the “Class J Shares”).

5.2 All these ten million two thousand five hundred (10,002,500) shares (the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares, collectively, the “Shares” and each a “Share”) have a nominal value of Euro one cent (0.01) each, and are all subscribed and fully paid-up.

5.3 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders’ register in accordance with the applicable law.

5.4 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.5 The share capital may be modified at any time by (i) approval of a majority of Shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least. The existing Shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of Shares held by them in case of a contribution in cash.

5.6 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a class of Shares, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue of such class of Shares as may be determined from time to time by the Board of Managers.

5.7 The Company may redeem, within the limits set forth in the Law and with the (i) approval of a majority of Shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least, each of the Class A to Class J Shares, provided that such redemption is immediately followed by a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed Shares, under the following terms and conditions:

(a) the classes of Shares must be redeemed in the reverse alphabetic order (starting with the Class J Shares and ending with the Class A Shares);

(b) subsequent classes of Shares shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding classes of Shares have been repurchased in full. Each class of Shares becoming available for repurchase according to the rules specified in this Article I shall be referred to as the “Relevant Class of Shares”;

(c) the Relevant Class of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Class as determined in item (f) below (the “Total Cancellation Amount”);

(d) in the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares as set forth in item (a), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class of Shares to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the Relevant Class of Shares held by them and cancelled;

(e) the “Cancellation Value Per Share” shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled;

(f) the “Total Cancellation Amount” shall be an amount determined by the Board of Managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not more than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the Relevant Class of Shares. The Total Cancellation Amount for each class of Shares shall be the Available Amount (increased by the nominal value per Share to be cancelled) of the relevant Class at the time of the cancellation of the Relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the Board of Managers provided however that the Total Cancellation Amount

shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The Board of Managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality;

(g) the “Available Amount” shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Shares of the Relevant Class of Shares would have been entitled to distributions according to Article I and/or Article I of these Articles, (i) increased by any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the Relevant Class of Shares to be cancelled, and (ii) reduced by (x) any losses (included carried forward losses), (y) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as set out in the relevant interim accounts and (z) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (for the avoidance of doubt, without any double counting) so that: $AA = (NP + P) - (L + LR + LD)$, whereby AA = Available Amount; NP = net profits (including carried forward profits); P = any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled; L = losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles; and LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP;

(h) upon the repurchase and cancellation of the Shares of the Relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. Shares indivisibility.

6.1 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2 The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

Chapter III. Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a “Manager”) which shall set the term of this office. They will constitute a board of managers (conseil de gérance) (the “Board of Managers”). The Company may also be managed by a sole Manager.

8.2 The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder.

8.3 The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. Powers of the managers, Board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company.

10.1 Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the sole Manager, or, in the case of several Managers, by the joint signature of any two (2) Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two (2) Managers.

10.2 The Board of Managers may delegate, under its overall responsibility and control, its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in order to pursue the corporate policy and purpose to officers of the Company or to one or several individual or legal entities, which may not be members of the Board of Managers. Such delegated persons shall have the powers determined by the Board of Managers and may be authorized to sub-delegate their powers.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman amongst its members (the “Chairman”). The Chairman has a casting vote in case of ballot.

11.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

11.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another Manager as his/her/its proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him/her/its by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Manager may represent more than one of his/her/its colleagues.

11.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

11.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

11.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meetings.

11.8 Copies or excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 12. Liabilities of the managers.

12.1 The Manager(s) does(do) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

12.2 The Company shall indemnify any Manager or officer, and his/her/its heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of his/her/its being or having been a Manager or officer of the Company, or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the sole shareholder, the general meeting of shareholders, Vote.

13.1 If there is only one Shareholder, that Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which such Shareholder owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than 25 (twenty-five) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than 25 (twenty-five) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by (i) the majority (in number) of the Shareholders (ii) owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

13.8 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification (at their own expenses), and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits, Supervision

Art. 14. Financial year.

14.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on December 31, 2015.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or the Board of Managers, who shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution of profits.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these Articles, the sole Manager or the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees to such allocation.

15.4 Upon recommendation of the Board of Managers, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these Articles.

15.5 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.6 In the event of a distribution, amounts distributed shall be allocated as follows:

(a) Class A Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty-five per cent (0.55%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company;

(b) Class B Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the Class B Shares issued by the Company;

(c) Class C Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the Class C Shares issued by the Company;

(d) Class D Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the Class D Shares issued by the Company;

(e) Class E Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the Class E Shares issued by the Company;

(f) Class F Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the Class F Shares issued by the Company;

(g) Class G Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the Class G Shares issued by the Company;

(h) Class H Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the Class H Shares issued by the Company;

(i) Class I Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the Class I Shares issued by the Company;

(j) Class J Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the Class J Shares issued by the Company,

all as long as they are in existence; and

(k) the remainder shall be distributed to the Relevant Class of Shares.

15.7 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

15.8 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles in accordance with the provisions of Article I.

Art. 16. Supervision of the company.

16.1 In case and as long as the Company has more than 25 (twenty-five) Shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditor(s) (commissaire(s)). The general meeting of Shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

16.2 Any internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of Shareholders.

16.3 The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

16.4 If the Shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of December 19, 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, internal auditor(s) will not be appointed.

16.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of Shareholders with cause or with its approval.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Article 4.2 above, it being understood that in case of a Sole Shareholder, such Sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders deciding upon the dissolution who shall also determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of liabilities of the Company.

17.4 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of liabilities shall be distributed among the Shareholders in proportion to the Shares of the Company held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 18. Governing law.

18.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Total Shares: ten million two thousand five hundred (10,002,500) shares having a nominal value of a nominal value of one cent Euro (EUR 0.01) each subscribed as follows: (a) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class A Shares, (b) nine hundred and seventy-two thousand five hundred (972,500) Class B Shares, (c) nine hundred and seventy-two thousand five hundred (972,500) Class C Shares, (d) nine hundred and seventy-two thousand five hundred (972,500) Class D Shares, (e) nine hundred and seventy-two thousand five hundred (972,500) Class E Shares, (f) nine hundred and seventy-two thousand five hundred (972,500) Class F Shares, (g) nine hundred and seventy-two thousand five hundred (972,500) Class G Shares, (h) nine hundred and seventy-two thousand five hundred (972,500) Class H Shares, (i) nine hundred and seventy-two thousand five hundred (972,500) Class I Shares, and (j) nine hundred and seventy-two thousand five hundred (972,500) Class J Shares have been subscribed by Valtegra Fund I SCSp, aforementioned.

All these Shares have been fully paid up, so that the amount of one hundred two thousand and twenty-five Euro (EUR 100,025.00) corresponding to a share capital of one hundred two thousand and twenty-five Euro (EUR 100,025.00) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proven to the notary.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating Sole Shareholder representing the entire share capital of the Company and considering itself as duly convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as Managers for an unlimited period with immediate effect:

- Jonathan Young, born in Washington (USA), on December 9, 1984, residing professionally at Juxon House, 100 St. Paul's Churchyard, London, United Kingdom;

- James Lees, born in Belfast (United Kingdom) on January 31, 1978, residing professionally at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Anke Jager, born in Salzgitter (Germany), on April 22, 1968, residing professionally at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated to be approximately one thousand four hundred Euro (1,400.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residences, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour de novembre.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

Valtegra GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée conformément à la loi du Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.432, ayant son siège à 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de 12.525,00, agissant en sa qualité d'associé-gérant-commandité et au nom de Valtegra Fund I SCSp, une société en commandite spéciale luxembourgeoise, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201105, ayant son siège 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en date du 1^{er} octobre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

représentée aux fins des présentes par Madame Khadigea Klingele, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée à Londres, le 3 novembre 2015, laquelle procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie susmentionnée est désignée ci-après comme l'"Associé Unique".

Lequel comparant, agissant en-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

STATUTS

Titre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Nom.

1.1 Il est ici établi entre le détenteur actuel de Parts Sociales (telles que définies ci-dessous) créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront Associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La société adopte la dénomination de "Arrows Industries S.à r.l." (la "Société").

1.3 La Société peut avoir un seul associé (l'"Associé Unique") ou plusieurs associés (les "Associés"), avec un maximum de 40 (quarante) Associés.

1.4 Toute référence aux Associés dans les Statuts doit être une référence à l'Associé Unique de la Société si la Société a seulement un associé.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts ou au sein de la même commune en vertu d'une décision du Conseil de Gérance, selon les dispositions de la Loi.

2.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.3 La Société peut emprunter sous toute forme et peut émettre toutes sortes de notes, obligations et débetures et peut généralement émettre de la dette, de l'équité et/ou des titres hybrides en conformité avec la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut exercer toute activité qu'elle estime utile pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, pour ou sans cause, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée par (i) la majorité des Associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Capital, Part sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à cent mille vingt-cinq euros (EUR 100.025,00), divisé en dix (10) classes de Parts Sociales composées de:

- (a) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
- (b) neuf cent soixante-douze mille cinq cent (972.500) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
- (c) neuf cent soixante-douze mille cinq cent (972.500) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
- (d) neuf cent soixante-douze mille cinq cent (972.500) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
- (e) neuf cent soixante-douze mille cinq cent (972.500) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
- (f) neuf cent soixante-douze mille cinq cent (972.500) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F");
- (g) neuf cent soixante-douze mille cinq cent (972.500) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");
- (h) neuf cent soixante-douze mille cinq cent (972.500) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H");
- (i) neuf cent soixante-douze mille cinq cent (972.500) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"); et
- (j) neuf cent soixante-douze mille cinq cent (972.500) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J").

5.2 Toutes ces dix millions deux mille cinq cent (10,002,500) Parts Sociales (les Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I, Parts Sociales de Classe J, collectivement, les "Parts Sociales" et chacune "Part Sociale") ont une valeur nominale d'un cent (0,01) euros chacune, et sont toutes souscrites et entièrement libérées.

5.3 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne en particulier, et inscrites dans le registre des Associés en conformité avec la loi applicable.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.5 Le capital social pourra être modifié à tout moment par (i) approbation par la majorité des Associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les Associés existants auront droit à un droit préférentiel de souscription en proportion au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent en cas d'apport en numéraire.

5.6 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'une class de Parts Sociales, en totalité mais non en partie, consistant en un rachat et en l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de la class de Parts Sociales concernée, tel que déterminé par le Conseil de Gérance au fil de temps.

5.7 La Société peut racheter, dans les limites fixées par la Loi et par (i) approbation par la majorité des Associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social, chacune des Parts Sociales de la Classe A à la Classe J, à condition que ce rachat soit immédiatement suivi d'une réduction de son capital souscrit par annulation des Parts Sociales rachetables, aux conditions et modalités suivantes:

(a) les classes de Parts Sociales doivent être rachetées dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les Parts Sociales de Classe J et en terminant par les Parts Sociales de Classe A);

(b) les classes de Parts Sociales suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la classe de Parts Sociales précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Classe de Parts Sociales pouvait être rachetée selon les règles prévues au présent Article I, sera ci-après désignée comme suit "Classe de Parts Sociales Concernée";

(c) la Classe de Parts Sociales Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total correspondant à la valeur de marché d'une telle classe, telle que définie à la lettre (f) ci-dessous (le "Montant Total de l'Annulation");

(d) dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à la lettre (a)), cette classe de Parts Sociales donnera droit à ces détenteurs, au pro rata de leur participation dans cette classe de Parts Sociales, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale

(telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée;

(e) la "Valeur d'Annulation par Part Sociale" sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée;

(f) le "Montant Total de l'Annulation" doit être un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base de comptes intérimaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales Concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque classe de Parts Sociales correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque Part Sociale à annuler) de la Classe de Parts Sociales Concernée au moment de l'annulation de ladite classe à moins que le Conseil de Gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le Conseil de Gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité;

(g) le "Montant Disponible" correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales Concernée auraient eu droit aux distributions conformément aux Article I et/ou Article I des présents Statuts (i) augmenté de toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la Classe de Parts Sociales Concernée à annuler, et (ii) diminué de (x) toute perte (y compris les pertes reportées), (y) toute somme à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intérimaires concernés et (z) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), de sorte que: $MD = (BN + B) - (P + RL + DL)$, où MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la classe à annuler; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL = toute somme à porter en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents Statuts; et DL = tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN;

(h) une fois que les Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales Concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne pour le représenter auprès de la Société.

6.2 L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à la/aux Part/s Sociale/s. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire, ou entre créanciers et débiteurs gagistes.

Art. 7. Transfer des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 Toute cession de Parts Sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Titre III. Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par une résolution des Associé(s) (chacun un "Gérant") qui fixe les termes du mandat social. Ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). La Société peut être gérée par un seul Gérant.

8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.3 La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelle que raison que ce soit, ne doit pas entraîner la dissolution de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du gérants, Conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique ou le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent Article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique ou du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société.

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature du Gérant unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, par les signatures conjointes de deux (2) Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par deux (2) Gérants.

10.2 Le Conseil de Gérance peut déléguer, sous sa responsabilité et son contrôle, ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et aux affaires courantes de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire de la Société), et ses pouvoirs en vue de l'accomplissement de l'objet social et de la poursuite de l'orientation générale de la Société, aux gérants et fondés de pouvoir de la Société ou à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, lesquelles n'ont pas à avoir qualité de membre du Conseil de Gérance. Ces délégués ont les pouvoirs déterminés par le Conseil de Gérance et peuvent être autorisés à sous-déléguer leurs pouvoirs.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président parmi ses membres (le "Président"). La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

11.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

11.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie, et chaque Gérant participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

11.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

11.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

11.8 Des extraits ou copies seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1 Le(s) Gérant(s) ne est(sont) pas responsable(s) personnellement en raison de sa(leur) qualité du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Il(s) est(sont) de(s) agent(s) autorisé(s) et sont par conséquent responsable(s) seulement de l'exécution de son(leur) mandat.

12.2 La Société doit indemniser tout Gérant ou mandataire social, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par lui en lien avec toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que Gérant ou mandataire social, ou à sa requête, de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créancier et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute ou manquement volontaire; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'associé unique, L'assemblée générale des associés, Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de 25 (vingt-cinq) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de 25 (vingt-cinq) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'Associés (en nombre) (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

13.8 Les Associés sont autorisés à participer à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leurs propres frais), et sont réputés présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices, Surveillance

Art. 14. Année sociale.

14.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2015.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant unique ou le Conseil de Gérance qui prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Répartition des bénéfices.

15.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que de ces Statuts, le Gérant unique ou le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un Associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet Associé consent à cette affectation.

15.4 Sur proposition du Conseil de Gérance, l'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents Statuts.

15.5 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.6 En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

(a) les Parts Sociales de Classe A donnent droit, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A émises par la Société;

(b) les Parts Sociales de Classe B donnent droit, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B émises par la Société;

(c) les Parts Sociales de Classe C donnent droit, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C émises par la Société;

(d) les Parts Sociales de Classe D donnent droit, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D émises par la Société;

(e) les Parts Sociales de Classe E donnent droit, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E émises par la Société;

(f) les Parts Sociales de Classe F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F émises par la Société;

(g) les Parts Sociales de Classe G donnent droit, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G émises par la Société;

(h) les Parts Sociales de Classe H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H émises par la Société;

(i) les Parts Sociales de Classe I donnent droit, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I émises par la Société;

(j) les Parts Sociales de Classe J donnent droit, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe J émises par la Société,

chacune d'entre elles et pour autant qu'elles n'auront pas été rachetées; et

(k) le solde sera distribué à la Classe de Parts Sociales Concernée.

15.7 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si appli-

cable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

15.8 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux Associés conformément à la Loi et aux présents Statuts en conformité avec les dispositions de l'Article I.

Art. 16. Surveillance de la société.

16.1 Si et aussi longtemps que la Société a plus que vingt-cinq (25) Associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des Associés désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leur mandat.

16.2 Tout commissaire aux comptes peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des Associés.

16.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

16.4 Si les Associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, aucun commissaires aux comptes ne sera nommé.

16.5 Un réviseur d'entreprise agréé ne peut être démis de ses fonctions par l'assemblée générale des Associés que pour cause ou avec son accord.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec l'Article 4.2 ci-dessus, étant entendu qu'en cas d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés ayant décidé la dissolution qui détermineront aussi leurs pouvoirs et rémunérations. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.4 L'excédent résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes sera partagés entre les Associés en proportion du nombre de Parts Sociales détenues par eux.

Titre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable.

18.1 La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Nombre total de Parts Sociales: dix millions deux mille cinq cent (10.002.500) parts sociales ayant une valeur nominale un cent euros (EUR 0,01) chacune, souscrites comme suit: (a) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe A, (b) neuf cent soixante-douze mille cinq cent (972.500) Parts Sociales de Classe B, (c) neuf cent soixante-douze mille cinq cent (972.500) Parts Sociales de Classe C, (d) neuf cent soixante-douze mille cinq cent (972.500) Parts Sociales de Classe D, (e) neuf cent soixante-douze mille cinq cent (972.500) Parts Sociales de Classe E, (f) neuf cent soixante-douze mille cinq cent (972.500) Parts Sociales de Classe F, (g) neuf cent soixante-douze mille cinq cent (972.500) Parts Sociales de Classe G, (h) neuf cent soixante-douze mille cinq cent (972.500) Parts Sociales de Classe H, (i) neuf cent soixante-douze mille cinq cent (972.500) Parts Sociales de Classe I et (j) neuf cent soixante-douze mille cinq cent (972.500) Parts Sociales de Classe J ont été souscrites par Valtegra Fund I SCSp, susmentionnée

Toutes les Parts Sociales ont été entièrement libérées, de sorte que le montant de cent mille vingt-cinq euros (EUR 100.025,00) correspondant à un capital social de cent mille vingt-cinq euros (EUR 100.025,00) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Assemblée générale de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommés gérants pour une durée indéterminée avec effet immédiat:

- Jonathan Young, né à Washington (Etats-Unis d'Amérique), le 9 décembre 1984, demeurant professionnellement au Juxon House, 100 St. Paul's Churchyard, London, Royaume-Uni;

- James Lees, né à Belfast (Royaume-Uni) le 31 janvier 1978, demeurant professionnellement au 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Anke Jager, née à Salzgitter (Allemagne), le 22 avril 1968, demeurant professionnellement au 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents Euros (1.400.-) euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate sur demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Mondorf-les-Bains, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 10 novembre 2015. GAC/2015/9629. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191630/676.

(150215233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Vermillion Aviation Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.853.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of November,

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"),

THERE APPEARED

Vermillion Aviation Holdings Limited, a private company limited by shares, governed by the laws of Hong Kong, whose registered office is at 30th Floor, Jardine House, one Connaught Place, Central, Hong Kong and registered with the Companies Registry of Hong Kong under the number 2162059 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 October 2015 under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. The appearing party, represented as stated above, is currently the sole shareholder of Vermillion Aviation Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 191853 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 4 November 2014, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 4 December 2014, number 3710, page 178059 and have been amended for the last time on 7 October 2015 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, not yet published in the Mémorial.

II. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") ("Article 200-2") provides that the sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the company, and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

(a) To increase the share capital of the Company by an amount of forty five thousand six hundred twenty five US Dollars (USD 45,625.-) so as to bring it from its current amount of two million six hundred sixteen thousand nine hundred thirty three US Dollars (USD 2,616,933.-) to two million six hundred sixty two thousand five hundred fifty eight US Dollars (USD 2,662,558.-) by creating and issuing forty five thousand six hundred twenty five (45,625) new shares to be fully subscribed and paid up by its Sole Shareholder through a contribution in cash for an aggregate amount of forty five thousand six hundred twenty five US Dollars (USD 45,625.-);

(b) To amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution;

(c) Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole existing shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 before the Notary:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of forty five thousand seven hundred twenty five US Dollars (USD 45,625.-) so as to bring it from its current amount of two million six hundred sixteen thousand nine hundred and thirty-three US Dollars (USD 2,616,933.-) to two million six hundred sixty-two thousand five hundred fifty eight US Dollars (USD 2,662,558.-) by creating and issuing forty five thousand six hundred twenty five (45,625) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and features as those attached to the existing shares (the "New Shares").

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe and fully pay in for the New Shares a total amount of forty five thousand six hundred twenty five US Dollars (USD 45,625.-) by a contribution in cash of an aggregate amount of forty five thousand six hundred twenty five US Dollars (USD 45,625.-) (the "Contribution").

The proof of the existence and of the value of the Contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall now read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is two million six hundred sixty-two thousand five hundred fifty eight US Dollars (USD 2,662,558.-) divided into two million six hundred sixty-two thousand five hundred fifty eight (2,662,558) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,600.-.

The contribution is valued at EUR 42,409.50-.

The present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The Notary who speaks and understands English and French, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the Notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

Vermillion Aviation Holdings Limited, une société à responsabilité limitée, soumise aux lois de Hong Kong, ayant son siège social au 30th Floor, Jardine House, one Connaught Place, Central, Hong Kong et immatriculée auprès du registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 2162059 (1^{er} "Associé Unique"),

Ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 29 octobre 2015 sous seing privée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

I. Laquelle partie comparante est l'associé unique de Vermillion Aviation Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191853, constituée par un acte notarié du notaire soussigné, en date du 4 novembre 2014 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 4 décembre 2014, numéro 3710, page 178059, et ont été modifiés pour la dernière fois le 7 octobre 2015 par un acte du notaire Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, pas encore publié au Mémorial.

II. L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915") ("Article 200-2") prévoit que l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

III. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

Agenda

(a) Augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quarante-cinq mille six cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 45.625,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent seize mille neuf cent trente-trois Dollars des Etats-Unis (USD 2.616.933,-) à deux millions six cent soixante-deux mille cinq cent cinquante-huit Dollars des Etats-Unis (USD 2.662.558,-) par l'émission de quarante-cinq mille six cents vingt-cinq (45.625) nouvelles parts sociales émises et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-cinq mille six cents vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 45.625,-),

(b) Modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution précédente,

(c) Divers.

L'Associé Unique, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société, requiert le Notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quarante-cinq mille six cents vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 45.625,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent seize mille neuf cent trente-trois Dollars des Etats-Unis (USD 2.616.933,-) à un montant de deux millions six cent soixante-deux mille cinq cent cinquante-huit Dollars des Etats-Unis (USD 2.662.558,-) par l'émission de quarante-cinq mille six cents vingt-cinq (45.625) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) et ayant les mêmes caractéristiques et droits tels que définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales").

Souscription et libération

L'Associé Unique déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de quarante-cinq mille six cents vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 45,625,-) par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-cinq mille six cents vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 45,625,-) (1^{er} Apport").

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été apportée au notaire soussigné.

Seconde résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à deux millions six cent soixante-deux mille cinq cent cinquante-huit Dollars des Etats-Unis (USD 2.662.558,-) représenté par deux millions six cent soixante-deux mille cinq cent cinquante-huit (2.662.558) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément".

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ 1.600,- EUR.

L'apport a été évalué à 42.409,50- EUR

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date figurant en tête des présents.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 novembre 2015. Relation GAC/2015/9700. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015191550/138.

(150213819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Vermillion Aviation Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.853.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of November,

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (the “Notary”),

THERE APPEARED

Vermillion Aviation Holdings Limited, a private company limited by shares, governed by the laws of Hong Kong, whose registered office is at 30th Floor, Jardine House, one Connaught Place, Central, Hong Kong and registered with the Companies Registry of Hong Kong under the number 2162059 (the “Sole Shareholder”),

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is currently the sole shareholder of “Vermillion Aviation Finance S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 191853 (the “Company”) incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 4 November 2014, whose articles of association (the “Articles”) have been published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the “*Mémorial*”) on 4 December 2014, number 3710, page 178059 and have been amended for the last time on 10 November 2015 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, not yet published in the *Mémorial*.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the “1915 Law”) (“Article 200-2”) provides that the sole shareholder of a *société à responsabilité limitée* shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the company, and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

(a) To increase the share capital of the Company by an amount of fiftyeight thousand three hundred twenty five US Dollars (USD 58,325.-) so as to bring it from its current amount of two million six hundred and sixty two thousand five hundred fifty eight USD Dollars (USD 2,662,558-) to two million seven hundred twenty thousand eight hundred eighty three US Dollars (USD 2,720,883.-) by creating and issuing fifty-eight thousand three hundred twenty five (58,325) new shares to be fully subscribed and paid up by its Sole Shareholder through a contribution in cash for an aggregate amount of fiftyeight thousand three hundred twenty five US Dollars (USD 58,325.-);

(b) To amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution;

(c) Miscellaneous.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of fifty-eight thousand three hundred twenty five US Dollars (USD 58,325.-) so as to bring it from its current amount of two million six hundred and sixty two thousand five hundred fifty eight US Dollars (USD 2,662,558-) to two million seven hundred twenty thousand eight hundred eighty three US Dollars (USD 2,720,883.-) by creating and issuing fifty-eight thousand three hundred twenty five (58,325) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and features as those attached to the existing shares (the “New Shares”).

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe and fully pay in for the New Shares a total amount of fifty-eight thousand three hundred twenty five US Dollars (USD 58,325.-) by a contribution in cash of an aggregate amount of fifty-eight thousand three hundred twenty five US Dollars (USD 58,325.-) (the “Contribution”).

The proof of the existence and of the value of the Contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall now read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital of the Company is two million seven hundred twenty thousand eight hundred eighty three US Dollars (USD 2,720,883.-) divided into two million seven hundred twenty thousand eight hundred eighty three (2,720,883) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the “Shares”). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The Notary who speaks and understands English and French, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the Notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize novembre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Vermillion Aviation Holdings Limited, une société à responsabilité limitée, soumise aux lois de Hong Kong, ayant son siège social au 30th Floor, Jardine House, one Connaught Place, Central, Hong Kong et immatriculée auprès du registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 2162059 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Vermillion Aviation Finance S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191853, constituée par un acte notarié du notaire soussigné, en date du 4 novembre 2014 et dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 4 décembre 2014, numéro 3710, page 178059, et ont été modifiés pour la dernière fois le 10 novembre 2015 par un acte du notaire Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, pas encore publié au Mémorial.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi de 1915») («Article 200-2») prévoit que l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

L'agenda de l'assemblée est le suivant:

Agenda

(a) Augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinquante-huit mille trois cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 58.325,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent soixante-deux mille cinq cent cinquante-huit Dollars des Etats-Unis (USD 2.662.558,-) à deux millions sept cent vingt mille huit cent quatre-vingt-trois Dollars des Etats-Unis (USD 2.720.883,-) par l'émission de cinquante-huit mille trois cent vingt-cinq (58.325) nouvelles parts sociales émises et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante-huit mille trois cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 58.325,-),

(b) Modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution précédente,

(c) Divers.

L'Associé Unique, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société, requiert le Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinquante-huit mille trois cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 58.325,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent soixante-deux mille cinq cent cinquante-huit Dollars des Etats-Unis (USD 2.662.558,-) à un montant de deux millions sept cent vingt mille huit cent quatre-vingt-trois Dollars des Etats-Unis (USD 2.270.883,-) par l'émission de cinquante-huit mille trois cent vingt-cinq (58.325) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) et ayant les mêmes caractéristiques et droits tels que définis dans les Statuts (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription et libération

L'Associé Unique déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de cinquante-huit mille trois cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 58.325,-) par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante-huit mille trois cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 58.325,-) (l'«Apport»)

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été apportée au notaire soussigné.

Seconde résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à deux millions sept cent vingt mille huit cent quatre-vingt-trois Dollars des Etats-Unis (USD 2.720.883,-) représenté par deux millions sept cent vingt mille huit cent quatre-vingt-trois (2.720.883) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément".

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date figurant en tête des présents.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 novembre 2015. Relation GAC/2015/10075. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015191551/136.

(150213819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

United Biscuits LuxCo S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 122.463.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of November,

before Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders United Biscuits Luxco S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122463 (the Company). The Company was incorporated on 24 November 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing at that time in Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°123 of 6 February 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 26 November 2014 pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°3984 of 24 December 2014.

The Meeting open and the Meeting unanimously accepts the appointment of United Biscuits Luxco GP S.à r.l., having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122101, as chairman (the Chairman), in accordance with article 9 of the articles of association of the Company, which is duly represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on

list V of the Luxembourg bar, itself represented by Jean-Marie Bontemps, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to the resolutions taken by United Biscuits Luxco GP S.à r.l. as general partner of the Company on 18 May 2015.

The Chairman appoints Mrs Solange Wolter, employee, with professional address in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Mrs Arlette Siebenaler, employee, with professional address in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list established by the members of the Bureau which will remain attached to the present deed. The attendance list is signed by the attorney in fact of all the shareholders, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The powers of attorney from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present deed and are initialed *ne varietur* by the members of the Bureau and the undersigned notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The agenda of the Meeting (the Agenda) is as follows:

1. amendment to the accounting year of the Company;
2. amendment to article 18 of the articles of association of the Company in order to reflect the amendment to the accounting year of the Company referred to under item 1. above; and
3. miscellaneous.

II. It appears from the attendance list that all of the (i) 174,826 (one hundred and seventy-four thousand eight hundred and twenty-six) class A ordinary shares, (ii) 174,826 (one hundred and seventy-four thousand eight hundred and twenty-six) class B ordinary shares, (iii) 174,826 (one hundred and seventy-four thousand eight hundred and twenty-six) class C ordinary shares, (iv) 174,826 (one hundred and seventy-four thousand eight hundred and twenty-six) class D ordinary shares, (v) 174,826 (one hundred and seventy-four thousand eight hundred and twenty-six) class E ordinary shares, (vi) 174,826 (one hundred and seventy-four thousand eight hundred and twenty-six) class F ordinary shares, (vii) 174,826 (one hundred and seventy-four thousand eight hundred and twenty-six) class G ordinary shares, (viii) 174,826 (one hundred and seventy-four thousand eight hundred and twenty-six) class H ordinary shares, (ix) 174,826 (one hundred and seventy-four thousand eight hundred and twenty-six) class I ordinary shares, (x) 174,826 (one hundred and seventy-four thousand eight hundred and twenty-six) class J ordinary shares, and (xi) 4 (four) unlimited ordinary shares of the Company, each having a par value of GBP 1 (one British Pound), are duly represented at the Meeting. The Meeting waives the convening notices, the shareholders of the Company represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance.

The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the Agenda.

After deliberation, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend, effective as of 1 January 2014, the date of the accounting year of the Company so that the accounting year shall have a duration of 52 (fifty-two) weeks except that every 5 (five) or 6 (six) accounting years it shall have a duration of 53 (fifty-three) weeks.

The Meeting resolves that, as a transitional period, the accounting year of the Company, which is applicable to the stand alone annual accounts, which started on 1 January 2014 shall end on 3 January 2015.

Second resolution

The Meeting resolves to amend, effective as of 1 January 2015, the article 18 of the Articles, in order to reflect the first resolution above and to set the dates of the accounting years for the current and following 6 (six) accounting years.

As a consequence, article 18 of the Articles shall read as follows:

“ **Art. 18. Accounting Year - Accounts.** The dates of the accounting years of the Company shall be:

- (i) 4 January 2015 to 2 January 2016;
- (ii) 3 January 2016 to 31 December 2016;
- (iii) 1 January 2017 to 30 December 2017;
- (iv) 31 December 2017 to 28 December 2018;
- (v) 29 December 2018 to 28 December 2019;
- (vi) 29 December 2019 to 3 January 2021; and
- (vii) 4 January 2021 to 2 January 2022.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera le dépositaire de la présente minute,

S'était tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de United Biscuits Luxco S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122463 (la Société). La Société a été constituée le 24 novembre 2006 par acte de Me Henri Hellinckx, notaire, résidant alors à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 378 en date du 15 mars 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par plusieurs actes et pour la dernière fois par un acte du 27 mars 2014 du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1232 du 6 février 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par plusieurs actes et pour la dernière fois par un acte du 26 novembre 2014 du de Maître Marc Loesch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°3984 du 24 décembre 2014.

L'Assemblée s'ouvre et l'Assemblée accepte à l'unanimité la nomination de United Biscuits Luxco GP S.à r.l., ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122101, comme président (le Président), conformément à l'article 9 des statuts de la Société, qui est dûment représenté par Allen & Overy, société en commandite simple, enregistré à la liste V du barreau de Luxembourg, représentée par Jean-Marie Bontemps, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu des résolutions prises par United Biscuits Luxco GP S.à r.l. agissant en tant que gérant de la Société le 18 mai 2015.

Le Président nomme Madame Solange Wolter, employée privée, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée nomme Madame Arlette Siebenaler, employée privée, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ensemble désigné ci-après comment le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence établie par les membres du Bureau qui restera annexée au présent acte. La liste de présence est signée par le représentant des actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée restera également annexée au présent acte et sont signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'ordre de jour de l'Assemblée (l'Ordre de Jour) est le suivant:

1. modification de l'exercice social de la Société;
2. modification de l'article 18 des statuts de la Société pour refléter la modification de l'exercice social de la Société mentionnée au point 1. ci-dessus et;
3. divers.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les (i) 174.826 (cent soixante-quatorze mille huit cent vingt-six) actions ordinaires de classe A, (ii) 174.826 (cent soixante-quatorze mille huit cent vingt-six) actions ordinaires de classe B, (iii) 174.826 (cent soixante-quatorze mille huit cent vingt-six) actions ordinaires de classe C, (iv) 174.826 (cent soixante-quatorze mille huit cent vingt-six) actions ordinaires de classe D, (v) 174.826 (cent soixante-quatorze mille huit cent vingt-six) actions ordinaires de classe E, (vi) 174.826 (cent soixante-quatorze mille huit cent vingt-six) actions ordinaires de classe F, (vii) 174.826 (cent soixante-quatorze mille huit cent vingt-six) actions ordinaires de classe G, (viii) 174.826 (cent soixante-quatorze mille huit cent vingt-six) actions ordinaires de classe H, (ix) 174.826 (cent soixante-quatorze mille huit cent vingt-six) actions ordinaires de classe I, (x) 174.826 (cent soixante-quatorze mille huit cent vingt-six) actions ordinaires de classe J, and (xi) 4 (quatre) actions ordinaires de commandité de la Société, chacune ayant une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling), sont dûment représentées à l'Assemblée. L'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés se considèrent dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'Ordre du Jour qui leur a été préalablement communiqué.

L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'Ordre du Jour.

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier, avec effet au 1^{er} janvier 2014, la date de l'exercice social de la Société, de telle sorte que l'exercice social aura une durée de 52 (cinquante-deux) semaines sauf que tous les 5 (cinq) ou 6 (six) exercices sociaux, l'exercice social aura une durée de 53 (cinquante-trois) semaines.

L'Assemblée décide que, pendant une période transitoire, l'exercice social de la Société, qui est applicable aux comptes annuels non consolidés et qui a débuté au 1^{er} janvier 2014 prendra fin le 3 janvier 2015.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier, avec effet au 1^{er} janvier 2015, l'article 18 des Statuts, afin de refléter la première résolution ci-dessus et de fixer les dates des exercices sociaux pour l'exercice social en cours et les 6 (six) exercices sociaux suivants.

Par conséquent, l'article 18 des Statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 18. Exercice Social - Comptes.** Les dates des exercices sociaux de la Société seront:

- (i) du 4 janvier 2015 au 2 janvier 2016;
- (ii) du 3 janvier 2016 au 31 décembre 2016;
- (iii) du 1^{er} janvier 2017 au 30 décembre 2017;
- (iv) du 31 décembre 2017 au 28 décembre 2018;
- (v) du 29 décembre 2018 au 28 décembre 2018;
- (vi) du 29 décembre 2019 au 3 janvier 2021; et
- (vii) du 4 janvier 2021 au 2 janvier 2022».

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire des parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. BONTEMPS, S. WOLTER, A. SIEBENALER et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 16 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36009. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191530/167.

(150214225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

NUMERICABLE FINANCE & Co. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.649.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth of November.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglisten, (Grand-Duchy of Luxembourg)

There appeared:

1. NUMERICABLE FINANCE S.à r.l., a responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 166.621

2. Stichting Ypso 2, a foundation incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered address at Prinds Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands and registered with the Dutch Chamber of Commerce under number 54555132, (the "Shareholders"),

both here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, professionally residing in Junglisten, (Grand-Duchy of Luxembourg) by virtue of two proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne variateur by the proxyholders and the undersigned notary will remain attached to these minutes, and be submitted, together with this deed, to the registration formalities;

The Shareholders, acting as foresaid, representing the whole corporate capital of the Luxembourg Société en commandite par actions Numericable Finance & Co, S.C.A., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.649, with registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on January 31, 2012, published in the Mémorial C number 360 of February 10, 2012 (the "Company").

The Shareholders represented as foresaid requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, and Article 19 of the articles of incorporation of the Company, the Shareholders resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint Ypso France SAS, having its registered office in F-77420 Champs-sur-Marne (France), 10, rue Albert Einstein, (R.C.S. Meaux n° 484 348 131), as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator).

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

Third resolution

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas, this notarial deed was drawn up in Junglinster, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, (Grand-Duchy of Luxembourg),

ont comparu:

1. NUMERICABLE FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 6, rue Eugène Rupper, L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.621, et

2. Stichting Ypso 2, une fondation néerlandaise, avec siège social au Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam (Pays-Bas), inscrite au Registre de Commerce au Pays-Bas sous le numéro 54555132,

Toutes les deux ici représentées par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglister, (Grand-Duchy of Luxembourg), en vertu de deux procurations donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

Les actionnaires, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la Société en commandite par actions Numericable Finance & Co, S.C.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166649, avec siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (la Société), constituée suivant acte

reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du janvier 31, 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N o 360 du Février 10, 2012.

Les actionnaires, représentés comme ci-avant ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et à l'article 19 des statuts de la Société, les actionnaires décident de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de nommer comme liquidateur Ypso France SAS, avec siège social à F-77420 Champs-sur-Marne (France), 10, rue Albert Einstein, (R.C.S. Meaux n° 484 348 131) (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

Troisième résolution

Les actionnaires décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 novembre 2015. Relation GAC/2015/9880. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015191266/109.

(150213651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Valpic, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.806.

L'an deux mille quinze, le treize octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après désignée comme l'«Assemblée») de la société VALPIC (ci-après la «Société»), une société anonyme qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé, ayant son siège social au 15, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), numéro 1398, du 8 juillet 2010.

L'Assemblée élit Diane Boening-Le Baleur, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, comme président de l'Assemblée.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Arnaud Pierre, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée (le «Bureau») étant dûment constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée a été dûment convoquée par des avis contenant l'ordre du jour de l'Assemblée et envoyés aux actionnaires par lettres recommandées avec accusé de réception en date du 2 octobre.

II.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

I. Mise à jour générale des articles 5, 7, 10, 11 et 13 des Statuts.

II. Modification de l'article 8 des Statuts pour clarifier les restrictions applicables à la détention d'actions du Fonds.

III. Modification de l'article 25 des Statuts pour indiquer que l'Assemblée Générale Annuelle du Fonds se tiendra dorénavant le troisième mardi ouvrable du mois de juin à 11 heures (heure de Luxembourg).

III.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par le Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV.- Il résulte de la liste de présence que, sur 169.474,72643 actions en émission, 169.474,72643 actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée. Conformément à l'article 67-1(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Mise à jour générale des Statuts comme tel que détaillé ci-dessous:

- suppression des références obsolètes au capital social de départ de la Société de l'article 5 des Statuts qui se lira comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital de la Société sera représenté par des actions totalement libérées sans mention de valeur et sera à tout moment égal aux actifs nets de la Société. Le capital souscrit de la Société augmenté, le cas échéant, d'une prime par action, sera au moins équivalent au minimum prévu par la Loi de 2007, c.-à-d. actuellement 1.250.000 Euro (un million deux-cent-cinquante mille Euros).»

- remplacement du terme «sous-fonds» par celui de «compartiment» dans le texte des articles 7 et des 13 des Statuts;
- clarification du dernier paragraphe de l'article 10 des Statuts qui se lira comme suit:

« **Art. 10. Emission d'actions.** Sous réserve des dispositions prévues par la loi, et moyennant un rapport d'évaluation de la part du réviseur d'entreprises de la Société, le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, autoriser l'émission d'actions dont le prix de souscription pourra être réglé par apports en nature de titres ou autres actifs pour autant que ces apports en nature de titres ou autres actifs correspondent à la politique d'investissement du Compartiment et respectent les restrictions d'investissement afférentes. Le Conseil d'administration ne fera usage de cette souscription en nature, à sa discrétion, que si l'actionnaire concerné y consent et que si ce transfert n'affecte pas les autres actionnaires de manière négative. Tous les coûts afférents à une souscription par apport en nature de titres ou autres actifs seront mis à charge de l'actionnaire en question à moins que le Conseil d'administration ne considère cette souscription en nature comme bénéfique au Compartiment, auquel cas tout ou partie des coûts y afférents pourront être mis à la charge du Compartiment.»

- clarification du neuvième paragraphe de l'article 11 des Statuts qui se lira comme suit:

« **Art. 11. Rachat d'actions.** Sous réserve des dispositions prévues par la loi, et moyennant un rapport d'évaluation de la part du réviseur d'entreprises de la Société, le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, autoriser le remboursement d'actions par un paiement en nature au moyen de titres et autres actifs du Compartiment à concurrence du montant de remboursement. Le Conseil ne fera usage de ce remboursement en nature, à sa discrétion, (i) que si les actionnaires concernés y consentent et (ii) que si ce transfert n'affecte pas les autres actionnaires de manière négative. Tous les coûts afférents à un remboursement par paiement en nature en titres ou autres actifs seront mis à charge de l'actionnaire en question à moins que le Conseil d'administration ne considère ce rachat en nature comme bénéfique au Compartiment, auquel cas tout ou partie des coûts y afférents pourront être mis à la charge du Compartiment.»

Deuxième résolution

Modification pour clarifier les restrictions applicables à la détention d'actions du Fonds de l'article 8 des Statuts qui se lira comme suit:

« **Art. 8. Restriction a la détention d'actions.** La Société pourra restreindre ou empêcher la propriété d'actions de la Société par des "ressortissants des Etats-Unis d'Amérique" (personne physique ou morale) et par toute personne physique

ou morale, dès lors que, dans l'opinion de la Société, une telle détention se ferait au détriment de la Société, si elle résulte en une infraction de la loi ou des règlements luxembourgeois ou étrangers, ou si la Société viendrait à être exposée à des désavantages de nature fiscale ou autres conséquences financières négatives qu'elle n'aurait pas autrement subis (ensemble, les "Personnes Prohibées").

A cet effet la Société pourra:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou cet enregistrement ou ce transfert auraient ou pourraient avoir pour conséquence d'attribuer la propriété légale ou économique de l'action à une Personne Prohibée;

b) demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire le transfert d'actions, de lui fournir tous renseignements et certificats qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si, dans quelle mesure et dans quelles circonstances, ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à des Personnes Prohibées;

c) ne pas reconnaître le vote de toute Personne Prohibée lors de toute assemblée générale des actionnaires, et

d) procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions s'il apparaît qu'une Personne Prohibée, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, est la propriétaire d'actions de la Société, ou a fourni de faux certificats et garanties ou a omis de fournir les certificats et garanties à déterminer par le conseil d'administration. Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée:

1) la Société enverra un avis (appelé ci-après "l'avis de rachat") à l'actionnaire apparaissant au registre comme étant le propriétaire des actions; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actions. L'actionnaire en question sera obligé de remettre sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis d'achat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et son nom sera rayé du registre.

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées ("le prix de rachat"), sera égal à la valeur nette des actions de la Société déterminée conformément à l'article 23 des présents statuts.

3) le paiement sera effectué au propriétaire des actions dans la monnaie de la catégorie d'actions concernée sauf en période de restriction de change, et le prix sera déposé auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (spécifié dans l'avis de rachat) qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat. Dès après le paiement du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit à des actions ni ne pourra exercer aucune action contre la société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque contre remise des certificats.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y ait pas preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi; et

e) refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires, le droit de vote à toute Personne Prohibée.

Le terme "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique", tel qu'il est utilisé dans les présents statuts signifiera tout ressortissant, citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de leurs territoires ou possession sous leur juridiction, ou des personnes qui y résident normalement (y compris la succession ou "trust" de toutes personnes, autre qu'une succession ou un "trust" dont le revenu provenant de sources situées en dehors des Etats-Unis d'Amérique (qui n'est pas en relation effective avec la poursuite d'une activité commerciale ou d'une affaire dans les Etats-Unis d'Amérique) n'est pas inclus dans le revenu brut pour les besoins de la détermination de l'impôt fédéral U.S. sur le revenu ou sociétés ou associations y établies ou organisées).»

Troisième résolution

Modification de l'article 25 des Statuts pour modifier la date de l'Assemblée Générale Annuelle du Fonds comme suit:

« **Art. 25.** Date de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg à tout endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi ouvrable du mois de juin à 11 heures (heure de Luxembourg).

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'Assemblée, les membres du Bureau tous connus du notaire par leurs noms, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BOENING-LE BALEUR, A. PIERRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33371. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191554/130.

(150213923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Firts Business S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 5.785.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze,

Le vingt-quatre novembre

Ont comparu:

1.- Monsieur Thierry VINASCHI, administrateur de sociétés, né à Algrange(France), le 28 avril 1966, demeurant à L-8009 Strassen, 163, Route d'Arlon;

2.- Monsieur Nuno Filipe DA SILVEIRA PIMENTA, administrateur de sociétés, né à S. Sebastiao Da Pedreira Lisboa (Portugal), le 21 décembre 1958, demeurant à L-1473 Luxembourg, 2, Rue Jean Baptiste Esch;

3.- Monsieur Rui Manuel DUARTE DE ABREU, gérant de sociétés, né à Vieira de Leiria Marinha Grande (Portugal), le 6 avril 1967, demeurant à L-5239 Sandweiler, 5, Am Happgaard;

Lesquels comparants déclarent constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par achat, vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 2. La société prend la dénomination de "FIRST BUSINESS S.C.I."

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à Strassen.

Art. 5. Le capital social est fixé à TROIS MILLE EUROS (€ 3.000,-), représenté par TROIS CENT (300) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois/quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération du capital

Les comparants souscrivent les TROIS CENT parts comme suit:

1.- Monsieur Thierry VINASCHI, prénommé, SOIXANTE-QUINZE PARTS SOCIALES	75
2.- Monsieur Nuno Filipe DA SILVEIRA PIMENTA, prénommé, SOIXANTE-QUINZE PARTS SOCIALES	75
3.- Monsieur Rui Manuel DUARTE DE ABREU, prénommé, CENT CINQUANTE PARTS SOCIALES	150
TOTAL: TROIS CENT PARTS SOCIALES	300

Le fonds social de TROIS MILLE EUROS (€ 3.000,-) a été mis à disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS EUROS (€ 700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se considérant comme réunis en assemblée générale ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société:

Monsieur Thierry VINASCHI, prénommé,

Monsieur Nuno Filipe DA SILVEIRA PIMENTA, prénommé,

Monsieur Rui Manuel DUARTE DE ABREU, prénommé

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

2.- Le siège de la société est fixé à L-8009 Strassen, 163, Route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte.

Référence de publication: 2015190971/67.

(150214315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Alpina Real Estate II SOPARFI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.360,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 152.571.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Alpina Real Estate GP S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150463, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in its capacity as general partner of Alpina Real Estate Fund II (Lux) S.C.A. SICAVFIS, a société en commandite par actions - société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150525, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr. Georg Gerstberger, LL.M., professionally residing in Luxembourg, by virtue of a duly given proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Alpina Real Estate II SOPARFI S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 152571, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 1 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1088 on 25 May 2010. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated 11 April 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1261 on 22 May 2012.

The appearing party representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

15012

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers; and
3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Law”) the general meeting of shareholders resolves to dissolve and liquidate the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders resolves to appoint Mr. Ralf Steinmetz, born in Trier, Germany on 16 October 1962, professionally residing at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as he determines and for the period as he thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize octobre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Alpina Real Estate GP S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150463, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en qualité d'associé commandité d'Alpina Real Estate Fund II (Lux) S.C.A. SICAV-FIS, une société en commandite par actions - société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150525, ayant son siège social au 13, rue d'Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Georg Gerstberger, LL.M., résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée dûment.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est le seul associé d'Alpina Real Estate II Soparfi S.à r.l. (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152571, constituée selon acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 1 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1088 en date du 25 mai 2010. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1261, en date du 22 mai 2012.

La comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et
3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale des associés décide de dissoudre et de liquider la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de nommer Monsieur Ralf Steinmetz, né à Trèves, Allemagne au 16 octobre 1962, résidant professionnellement à 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société aux associés en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. GERSTBERGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33399. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191625/119.

(150215186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Ventures International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 8, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 49.720.

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX-SEPT NOVEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «VENTURES INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social au 8, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 49720, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations numéro 14 du 1^{er} avril 1995 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 28 juin 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Société et Associations numéro 1379 du 24 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique AUDIA, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Kim REISCH, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique AUDIA, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Qu'il ressort de la liste de présence que les 54.000 (cinquante-quatre mille) actions, toutes sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution avec mise en liquidation de la société VENTURES INTERNATIONAL S.A.
2. Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme comme liquidateur:

ADT Services, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B194890 (le «Liquidateur»).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 900.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. REISCH, D. AUDIA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36772. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé) P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015191557/68.

(150214368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

BBA Aviation LM Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 201.777.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of November.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

BBA International Investments S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 72.091 (the “Sole Shareholder”),

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a “société à responsabilité limitée” (the “Articles”) which such party declares to incorporate.

"Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée” (the “Commercial Companies Law”).

Art. 2. The Company's name is “BBA Aviation LM Finance S.à r.l.”.

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder in the proportion of the capital represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or the Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting physically held in Luxembourg or by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means initiated from Luxembourg allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto, including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of the same year.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Transitory measures

The first financial year shall begin as of the date of the present deed and end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 20,000 (twenty thousand) shares issued by the Company as follows:

BBA International Investments S.à r.l., prenamed, subscribes to 20,000 (twenty thousand) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) is at the disposal of the company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as category A managers:

- Mr. Daniel Vincent Marcinik, born in Arizona, United-States of America, on 28 October 1964, with address at 45 Maplevale Road, East Kingston, NH 03827, United-States of America; and

- Mr. Mark John Dawkins, born in Chatham, United Kingdom, on 11 July 1967, with address at 40, Midway, GB-AL3 4BQ St Albans, Hertfordshire, United Kingdom.

2) Are appointed as category B managers:

- Mr. Iain Macleod, born in Glasgow, Scotland, on 8 August 1955, with address at 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Michael Lange, born in Scheeßel, Germany, on 28 June 1964, with address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Tony Andrew Whiteman, born in Hamilton, New Zealand, on 24 May 1969, with address at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le second jour de novembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire demeurant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparait:

BBA International Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social sis au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.091 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée (les «Statuts») qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est «BBA Aviation LM Finance S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

3) De manière générale, de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

7) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombre de part qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé en proportion de leur participation dans le capital social.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le (s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment avec ou sans justification par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance tenue physiquement à Luxembourg par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication, initié de Luxembourg, approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

Les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises agréés».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pourcent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoire si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

La partie comparante déclare souscrire aux 20.000 (vingt mille) parts sociales émises par la Société tel qu'il suit:

BBA International Investments S.à r.l., prénommée, souscrit aux 20.000 (vingt mille) parts sociales.

L'ensemble des parts sociales a été entièrement payé en numéraire, de sorte que le montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) est à la disposition de la société.

Estimation des frais

Les coûts, dépenses, frais ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de catégorie A:

- M. Daniel Vincent Marciniak, né en Arizona, Etats-Unis d'Amérique, le 28 octobre 1964, avec adresse au 45 Maplevale Rd, East Kingston, NH 03827, Etats Unis d'Amérique; et

- M. Mark John Dawkins, né à Chatham, Royaume-Uni, le 11 Juillet 1967, avec adresse au 40, Midway, GB-AL3 4BQ St Albans, Hertfordshire, Royaume-Uni.

2) Sont nommés gérants de catégorie B:

- M. Iain Macleod, né à Glasgow, Ecosse, le 8 août 1955, avec adresse au 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Michael Lange, né à Scheeßel, Allemagne, le 28 juin 1964, avec adresse au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Mr. Tony Andrew Whiteman, né à Hamilton, Nouvelle Zélande, le 24 Mai 1969, avec adresse au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015191699/537.

(150215430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.